

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

14.12.208 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 12 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, dix-huit décembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUCHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND			
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE		X	Philippe BUISSON	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE		X	Alain PAIGNE	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ		X	LE GAL	Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON				Jean-Claude ABANADES			
Sylvie BOISSEL				Paquerette PEYRIDIEUX		X	Daniel FAJAN*
Odile BONHOMME-TIBY				Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Michelle LACOSTE				Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT			
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME		X	Anne BERTHOME
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ				Sous-total	43	11	
Catherine BERNADEAU		X	Agnès SEJOURNET	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			54

 Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

CONSTITUTION D'UNE PROVISION LIEE A LA COMPETENCE TRANSPORT

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances,

Vu la loi d'Orientation des transports intérieurs (LOTI) du 31 décembre 1982 puis le code des Transports du 1^{er} décembre 2010 confiant aux Autorités Organisatrices de Transport Urbain (AOTU) l'organisation et le financement des transports sur leurs Périmètres de Transport Urbain (PTU).

Vu l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Libournais annexés à l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2011, portant compétence notamment en matière de transport,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2012 portant extension du périmètre aux communes de Saint-Sauveur-de-Puynormand et de Saint-Seurin-sur-L'Isle,

Vu les négociations financières en cours relatives au transfert de la compétence transport du Conseil Général de la Gironde à la Communauté d'Agglomération du Libournais.

Vu l'avis de la commission transport du 2 décembre 2014,
Vu l'avis de la commission finances du 8 décembre 2014,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 décembre 2014,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité (54** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide de constituer la provision suivante :

Objet de la provision	Montant provision
Négociation du transfert de la compétence transport du Conseil Général de la Gironde à la Communauté d'Agglomération du Libournais	700 000 €

Cette provision sera ajustée en fonction du montant définitif de la compensation financière versée par le CG33 au titre du transfert de la compétence transport à La Calixte.

Les crédits relatifs à cette inscription seront inscrits au Budget Principal 2014
Imputation budgétaire : chapitre 68 - compte 6815 - service gestionnaire DFIN0 – service destinataire DGA2 - fonction 01

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

14.12.207 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 12 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, dix-huit décembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND			
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE		X	Philippe BUISSON	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE		X	Alain PAIGNE	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ		X	LE GAL	Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON				Jean-Claude ABANADES			
Sylvie BOISSEL				Paquerette PEYRIDIEUX		X	Daniel FAJAN*
Odile BONHOMME-TIBY				Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Michelle LACOSTE				Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT			
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME		X	Anne BERTHOME
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ				Sous-total	43	11	
Catherine BERNADEAU		X	Agnès SEJOURNET	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			54

 Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

ENCAISSEMENT DES RECETTES DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu notamment les articles L1321-1, L1321-2, L1321-3, L1321-5, L5211-5-3, L5211-19, L5211-25-1, L5211-26, du CGCT portant sur les modalités de transfert de compétences ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Libournais annexés à l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2011, portant compétence notamment en matière d'enfance,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2012 portant extension du périmètre aux communes de Saint-Sauveur-de-Puynormand et de Saint-Seurin-sur-L'Isle.

Vu l'instruction n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 fixant le principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recettes de produits pour le compte de tiers,

La compétence enfance est une compétence facultative de La Cali, entraînant le transfert de l'ensemble des biens, équipements nécessaire à l'exercice des compétences de La Cali, ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui leurs sont attachés.

Ce transfert est constaté par un procès-verbal de mise à disposition établi contradictoirement entre les représentants de la commune antérieurement compétente, et ceux de La Cali.

Dans l'intérêt du service public, il est proposé d'autoriser les communes concernées par un Accueil de Loisirs Sans Hébergement de continuer à percevoir, au titre de l'année 2015, le paiement de ces activités, encaissées par l'intermédiaire d'une régie de recettes, et d'en reverser le produit à La Cali, gestionnaire de ces structures d'accueil.

Vu l'avis de la commission finances du 8 décembre 2014,
Vu l'avis de la commission enfance du 9 décembre 2014,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 décembre 2014,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité (54** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- adopter le principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recettes les produits de l'accueil de loisirs sans hébergement pour le compte de La Cali.
- signer la convention d'encaissement des recettes avec les communes concernées par un accueil de loisirs sans hébergement.

Le projet de convention est joint à la délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Annexe à la délibération n° 14.12.207

CONVENTION D'ENCAISSEMENT DES RECETTES ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

Entre les soussignés :

- La Communauté d'Agglomération du Libournais
Représentée par son Président, Monsieur Philippe BUISSON, mandaté par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2014,

d'une part

Et

- La Commune de
Représentée par son Maire,, mandaté par délibération du Conseil municipal
en date du

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

La Commune deperçoit l'ensemble des participations familiales liées aux activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Les recettes des services dépendant de La Commune de (restauration, accueil périscolaire,...) et de La Cali (accueil de loisirs sans hébergement) sont encaissées dans le cadre d'une régie de recettes (régie.....).

I. Objet

La présente convention a pour objet d'autoriser la Commune deà percevoir le paiement des activités de l'ALSH (dans le cadre de la régie de recettes) et d'en reverser le produit à La Cali, organisatrice et gestionnaire de cette structure d'accueil de l'enfance.

Elle détaille également les modalités de remboursement à La Cali, des recettes perçues pour son compte.

CONVENTION D'ENCAISSEMENT DES RECETTES ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

Entre les soussignés :

- La Communauté d'Agglomération du Libournais
Représentée par son Président, Monsieur Philippe BUISSON, mandaté par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2014,

d'une part

Et

- La Commune de
Représentée par son Maire,, mandaté par délibération du Conseil municipal
en date du

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

La Commune deperçoit l'ensemble des participations familiales liées aux activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Les recettes des services dépendant de La Commune de (restauration, accueil périscolaire,...) et de La Cali (accueil de loisirs sans hébergement) sont encaissées dans le cadre d'une régie de recettes (régie.....).

I. Objet

La présente convention a pour objet d'autoriser la Commune deà percevoir le paiement des activités de l'ALSH (dans le cadre de la régie de recettes) et d'en reverser le produit à La CALI, organisatrice et gestionnaire de cette structure d'accueil de l'enfance.

Elle détaille également les modalités de remboursement à La Cali, des recettes perçues pour son compte.

compte.

Le présent dispositif prendra effet le 1^{er} janvier 2015

II. Modalités financières

La Commune dedispose d'une régie de recettes (régie.....), lui permettant de percevoir les paiements des familles. La Commune depercevra, pour le compte de la CALI, les règlements des familles pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Elle reversera à La Cali, le montant correspondant à l'activité réalisée par la structure.

Les encaissements perçus par le régisseur pour le compte de la Cali seront versés au comptable public et imputés dans la comptabilité de la Commune sur le compte 4648 (« autre encaissement pour le compte de tiers »).

Une fois par mois, la Commune de.....émet un ordre de paiement ordonnateur, accompagné des pièces justificatives des encaissements du régisseur, qui permettra à la Trésorerie de reverser ces sommes à La Cali.

Les créances non recouvrées au titre de l'ALSH feront l'objet d'émission de titres par La Cali, sur la base des informations transmises par le régisseur, dans un délai de 2 mois maximum après le début de la facturation.

La CALI remboursera à la clôture de l'exercice, c'est-à-dire annuellement, les frais éventuels (frais d'envoi pour les CESU, les frais bancaires,...) à la Commune desur la base d'un décompte de la Commune, au prorata des montants encaissés pour chacune des collectivités.

III. Durée de la convention

La convention prendra effet au 1^{er} janvier 2015, elle est conclue pour une durée de 12 mois de facturation, renouvelable par tacite reconduction.

IV. Résiliation

La dénonciation de la convention par l'une ou l'autre des parties se fera par courrier recommandé un mois avant son échéance (avant le 30/11/n).

V. Litiges

Les parties en présence s'entendent pour dire que tout litige relatif à cette convention, fera l'objet d'une médiation.

Toutefois, en cas de litiges qui ne pourront être réglés entre les parties ; il est établi que la compétence relèverait du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à, le

Pour la Commune de.....

Pour la Communauté d'Agglomération

Monsieur Philippe BUISSON, Président

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

14.12.206 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 12 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, dix-huit décembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND			
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE		X	Philippe BUISSON	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE		X	Alain PAIGNE	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ		X	LE GAL	Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON				Jean-Claude ABANADES			
Sylvie BOISSEL				Paquerette PEYRIDIEUX		X	Daniel FAJAN*
Odile BONHOMME-TIBY				Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Michelle LACOSTE				Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT			
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME		X	Anne BERTHOME
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ				Sous-total	43	11	
Catherine BERNADEAU		X	Agnès SEJOURNET	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			54

 Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

FINANCES**BUDGET ANNEXE ZAE FRAPPE - DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances,

Vu les délibérations n° 2013-003, n°2013-004, n°2013-005 du bureau en date du 19/12/2013

Madame Anne BERTHOME présente les différents points que traduit cette décision modificative :

Sur les trois ventes prévues au budget 2014, seules deux ont été réalisées à ce jour (lots 4, 12) pour un montant de 98 950.16 € H.T. A ce titre, il est proposé de réajuster les crédits relatifs aux versements au budget principal.

Cette décision modificative équilibrée en dépenses et en recettes ne remet pas en cause l'équilibre général de ce budget annexe.

Section de fonctionnement					
Chapitre	Budget 2014	Sens	libellé chapitre	DM	Budget 2014
011	2 000.00 €	dépense	Charges à caractère général	- 279.00 €	1 721.00 €
65	22 232.11 €	dépense	Autres charges de gestion courante	- 2 937.00 €	19 295.11 €
042	165 295.27 €	dépense	Opérations d'ordres de transferts entre sections	- 77 828.00 €	87 467.27 €
TOTAL	189 527.38 €			- 81 044.00 €	108 483.38 €
Chapitre	Budget 2014	Sens	libellé chapitre	DM	Budget 2014
70	177 996.00 €	recette	Produits des services, du domaine et ventes	- 79 044.00 €	98 952.00 €
042	2 000.00 €	recette	Opérations d'ordres de transferts entre sections	- 2 000.00 €	0.00 €
TOTAL	179 996.00 €			- 81 044.00 €	98 952.00 €
Section d'investissement					
Chapitre	Budget 2014	Sens	libellé chapitre	DM	Budget 2014
16	146 496.04 €	dépense	Emprunt et dettes assimilés	- 75 828.00 €	70 668.04 €
040	2 000.00 €	dépense	Opérations d'ordres de transferts entre sections	-2 000.00 €	0.00 €
TOTAL	148 496.04 €			- 77 828.00 €	70 668.04 €
Chapitre	Budget 2014	Sens	libellé chapitre	DM	Budget 2014
040	165 295.27 €	recette	Opérations d'ordres de transferts entre sections	- 77 828.00 €	87 467.27 €
TOTAL	165 295.27 €			- 77 828.00 €	87 467.27 €

Vu l'avis de la commission finances du 8 décembre 2014,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 décembre 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (54 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les virements présentés.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

14.12.205 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 12 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, dix-huit décembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND			
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE		X	Philippe BUISSON	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE		X	Alain PAIGNE	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ		X	LE GAL	Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON				Jean-Claude ABANADES			
Sylvie BOISSEL				Paquerette PEYRIDIEUX		X	Daniel FAJAN*
Odile BONHOMME-TIBY				Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Michelle LACOSTE				Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT			
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME		X	Anne BERTHOME
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ				Sous-total	43	11	
Catherine BERNADEAU		X	Agnès SEJOURNET	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			54

 Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

FINANCES**BUDGET ANNEXE ZAE EYGRETEAU - DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances,

Madame Anne BERTHOME présente les différents points que traduit cette décision modificative :

L'aménagement de la ZAE d'Eygreteau a été financé par un prêt à taux variable (Euribor 6 mois +2.74 %). Les intérêts sont actualisés chaque année et doivent faire l'objet en 2014 d'un réajustement à la hausse de 1 039 €, sur le chapitre 66.

La vente des lots 23-1, d'une surface de 2 937 m², et lot 24, d'une surface de 3 353 m², prévue au budget 2014 a été réalisée pour un montant de 298 775 €. Il est proposé de réajuster le plus précisément possible les crédits relatifs aux versements au budget principal.

Cette décision modificative équilibrée en dépenses et en recettes ne remet pas en cause l'équilibre général de ce budget annexe.

Section de fonctionnement					
Chapitre	Budget 2014	Sens	libellé chapitre	DM	Budget 2014 après DM
011	5 465.00 €	dépense	Charges à caractère général	- 406.00 €	5 059.00 €
65	51 344.49 €	dépense	Autres charges de gestion courante	- 41.10 €	51 303.39 €
66	66 929.17 €	dépense	Charges financières	1 039.00 €	67 968.17 €
042	251 162.78 €	dépense	Opérations d'ordres de transferts entre sections	39.10 €	251 201.88 €
043	66 930.00 €	dépense	Opérations d'ordres	1 038.00 €	67 968.00 €
TOTAL	441 831.44 €			1 669.00 €	443 500.44 €
Chapitre	Budget 2014	Sens	libellé chapitre	DM	Budget 2014 après DM
042	72 395.00 €	recette	Opérations d'ordres de transferts entre sections	631.00 €	73 026.00 €
043	66 930.00 €	recette	Opérations d'ordres	1 038.00 €	67 968.00 €
TOTAL	139 325.00 €			1 669.00 €	140 994.00 €
Section d'investissement					
Chapitre	Budget 2014	Sens	libellé chapitre	DM	Budget 2014 après DM
040	72 395.00 €	dépense	Opérations d'ordres de transferts entre sections	631.00 €	73 026.00 €
TOTAL	72 395.00 €			631.00 €	73 026.00 €
Chapitre	Budget 2014	Sens	libellé chapitre	DM	Budget 2014 après DM
16	334 369.15 €	recette	Avance du Budget Principal	591.90 €	334 961.05 €
040	251 162.78 €	recette	Opérations d'ordres de transferts entre sections	39.10 €	251 201.88 €
TOTAL	585 531.93 €			631.00 €	586 162.93 €

Vu l'avis de la commission finances du 8 décembre 2014,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 décembre 2014,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (54 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les virements présentés.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

14.12.204 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
 Date de convocation : 12 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze, dix-huit décembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND			
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE		X	Philippe BUISSON	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE		X	Alain PAIGNE	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ		X	LE GAL	Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON				Jean-Claude ABANADES			
Sylvie BOISSEL				Paquerette PEYRIDIEUX		X	Daniel FAJAN*
Odile BONHOMME-TIBY				Georges DELABROY	X		
Véronique DI CORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Michelle LACOSTE				Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT			
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME		X	Anne BERTHOME
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ				Sous-total	43	11	
Catherine BERNADEAU		X	Agnès SEJOURNET	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			54

 Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE TRANSPORT - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances,

Madame Anne BERTHOME présente les différents points que traduit cette décision modificative :

La Cali a délégué sa compétence en matière de transport scolaire aux Autorités Organisatrices de second rang. Dans ce cadre, La Cali s'engage à assurer le versement régulier et périodique des subventions annuelles, par acomptes, complétés d'un solde de régularisation en fin d'année scolaire.

Au titre du budget 2014, 513 500 € étaient prévus au chapitre 67 au titre de ces subventions annuelles. Ces crédits prévisionnels englobaient le 2^{ème} acompte et le solde de régularisation de l'année scolaire 2013-2014 et le 1^{er} acompte de l'année scolaire 2014-2015.

Les prévisions budgétaires 2014 ont été réalisées sur les éléments financiers de l'année scolaire 2012/2013, calculés par le Département, ajustés d'une actualisation à hauteur de 2,35%, de l'impact de la hausse de la TVA (+ 3%) et de la réforme des rythmes scolaires.

Or, les crédits ne s'avèrent pas suffisants sur le chapitre 67 pour les raisons suivantes :

- 1°) une augmentation globale du nombre d'élèves inscrits chez les AO2 ;
- 2°) une augmentation du nombre d'élèves pris en charge à taux plein ;
- 3°) taux d'actualisation de 3,9 % contre 2,35 % prévu ;
- 4°) ajustement du nombre de jours supplémentaires liées à la réforme des rythmes scolaires.

Cette décision modificative équilibrée en dépenses et en recettes ne remet pas en cause l'équilibre général de ce budget annexe.

Section de fonctionnement					
Chapitre	Budget 2014	Sens	libellé chapitre	DM	Budget 2014 après DM
011	3 694 986.68 €	dépense	Charges à caractère général	- 47 000.00 €	3 647 986.68 €
67	513 500.00 €	dépense	Charges exceptionnelles	+ 47 000.00 €	560 500.00 €
TOTAL				0,00 €	

Vu l'avis de la commission finances du 8 décembre 2014,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 décembre 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (54 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les virements présentés.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

14.12.204 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 12 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, dix-huit décembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND			
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOMÉ	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE		X	Philippe BUISSON	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE		X	Alain PAIGNE	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ		X	LE GAL	Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON				Jean-Claude ABANADES			
Sylvie BOISSEL				Paquerette PEYRIDIEUX		X	Daniel FAJAN*
Odile BONHOMME-TIBY				Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Michelle LACOSTE				Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT			
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOMÉ		X	Anne BERTHOMÉ
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ				Sous-total	43	11	
Catherine BERNADEAU		X	Agnès SEJOURNET	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			54

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE TRANSPORT - DÉCISION MODIFICATIVE N°1
ANNULE ET REMPLACE POUR ERREUR MATERIELLE LA DELIBERATION RECUE EN
PREFECTURE LE 23.12.2014

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances,

Madame Anne BERTHOME présente les différents points que traduit cette décision modificative :

La Cali a délégué sa compétence en matière de transport scolaire aux Autorités Organisatrices de second rang. Dans ce cadre, La Cali s'engage à assurer le versement régulier et périodique des subventions annuelles, par acomptes, complétés d'un solde de régularisation en fin d'année scolaire.

Au titre du budget 2014, 513 500 € étaient prévus au chapitre 67 au titre de ces subventions annuelles. Ces crédits prévisionnels englobaient le 2^{ème} acompte et le solde de régularisation de l'année scolaire 2013-2014 et le 1^{er} acompte de l'année scolaire 2014-2015.

Les prévisions budgétaires 2014 ont été réalisées sur les éléments financiers de l'année scolaire 2012/2013, calculés par le Département, ajustés d'une actualisation à hauteur de 2,35%, de l'impact de la hausse de la TVA (+ 3%) et de la réforme des rythmes scolaires.

Or, les crédits ne s'avèrent pas suffisants sur le chapitre 67 pour les raisons suivantes :

- 1°) une augmentation globale du nombre d'élèves inscrits chez les AO2 ;
- 2°) une augmentation du nombre d'élèves pris en charge à taux plein ;
- 3°) taux d'actualisation de 3,9 % contre 2,35 % prévu ;
- 4°) ajustement du nombre de jours supplémentaires liées à la réforme des rythmes scolaires.

Cette décision modificative équilibrée en dépenses et en recettes ne remet pas en cause l'équilibre général de ce budget annexe.

Section de fonctionnement					
Chapitre	Budget 2014	Sens	libellé chapitre	DM	Budget 2014 après DM
011	3 694 986.68 €	dépense	Charges à caractère général	- 57 000.00 €	3 637 986.68 €
014	3 000.00 €	dépense	Atténuation de produits	+10 000.00 €	13 000.00 €
67	513 500.00 €	dépense	Charges exceptionnelles	+ 47 000.00 €	560 500.00 €
TOTAL				0,00 €	

Vu l'avis de la commission finances du 8 décembre 2014,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 décembre 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (54** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les virements présentés.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
Communauté d'Agglomération du
Libournais

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
 COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

14.12.203 – 1/4

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
 Date de convocation : 12 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze, dix-huit décembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND			
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE		X	Philippe BUISSON	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE		X	Alain PAIGNE	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ		X	LE GAL	Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON				Jean-Claude ABANADES			
Sylvie BOISSEL				Paquerette PEYRIDIEUX		X	Daniel FAJAN*
Odile BONHOMME-TIBY				Georges DELABROY	X		
Véronique DI CORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Michelle LACOSTE				Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT			
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME		X	Anne BERTHOME
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ				Sous-total	43	11	
Catherine BERNADEAU		X	Agnès SEJOURNET	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			54

 Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

FINANCES**BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances,

Vu le contrat de prêt n° MON500664EUR du 22 juillet 2014 avec la banque postale pour le financement des investissements,

Vu les notifications en date du 4 décembre 2014 relative aux produits de la fiscalité 2014,

Madame Anne BERTHOME présente les différents points que traduit cette décision modificative.

4 modifications sont neutres budgétairement :**- Des crédits transférés d'un chapitre à un autre**

Suite à la clôture des comptes relatifs aux études de faisabilité de la ZAE du Vignon, La Cali était redevable d'un montant de 6 743.34 € à la Communauté des communes du Sud Libournais et à celle du Grand Saint-Emilionnais.

Par conséquent, il est nécessaire de modifier les crédits du budget 2014 de la façon suivante :

Chapitre 67	Charges exceptionnelles	- 13 500€
Chapitre 014	Atténuation des produits	+ 13 500 €

Dans le cadre des négociations non abouties du transfert de la compétence transport du Conseil Général de la Gironde à La Cali, une provision peut être constituée à hauteur du montant estimé par la Collectivité. Il est proposé au Conseil communautaire de constituer une provision d'un montant de 700 000 €.

Par conséquent, il est nécessaire d'ajuster les crédits du budget 2014 de la façon suivante :

Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	- 700 000 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et provisions	+ 700 000 €

- Une augmentation de crédits en recettes et en dépenses équivalente

Certains travaux réalisés par les services techniques de La Cali sont valorisés en section d'investissement, du fait de leur caractère de durabilité, permettant ainsi de justifier l'éligibilité au FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée). Il s'agit d'ajuster le montant des crédits à la valorisation des travaux effectivement réalisés.

Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 22 200 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 22 200 €

Des opérations de régularisation liées à des écritures d'amortissement (amortissement de subventions transférables pour 435 800 €, opérations de régularisation suite à des sorties de bien pour 1 700 €, régularisation d'amortissement 2013 pour 350 €) doivent être effectuées :

Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 437 850 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 437 850 €

3 modifications ont un impact sur le budget :

Suite à une consultation lancée lors du deuxième trimestre 2014, il a été décidé de réaliser un emprunt pour le financement des investissements 2014 en optant pour un remboursement trimestriel afin de bénéficier d'un taux très favorable (2.73%). Le budget 2014 prévoyait un remboursement annuel et donc une première annuité seulement en 2015.

Il faut donc inscrire les crédits suivants au budget 2014 :

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	+ 19 000 €
Chapitre 66	Charges financières	+ 8 000 €

L'Etat a notifié les montants définitifs de la TASCOM. La notification indique une baisse de 193 889 €.

L'Etat a également notifié les produits de la fiscalité (TF, TH et CFE) : baisse de 20 144 € par rapport au prévisionnel de l'Etat 1259. Néanmoins, La Cali a perçu + 110 770 € de rôles supplémentaires et complémentaires.

Chapitre 73	Impôts et taxes	- 103 263 €
-------------	-----------------	-------------

Les ventes réellement réalisées en 2014 sur les ZAE de Frappe et d'Eygreteau obligent à réajuster les crédits relatifs aux reversements au budget principal :

- Pour la ZAE de Frappe, sur les trois ventes prévues au budget 2014, deux ont été réalisées à ce jour (lots 4, 12) pour un montant de 98 950.16 € H.T.
- Pour la ZAE d'Eygreteau, la vente prévue au budget 2014 (lots 23 et 24) est intervenue pour un montant de 299 250.00 € HT.

Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	- 2 978.10 €
Chapitre 27 D	Autres immobilisations financières	+ 591.90 €
Chapitre 27 R	Autres immobilisations financières	- 75 828.00 €

Madame la Vice-Présidente aux finances informe que les crédits nécessaires seront pris sur l'enveloppe des dépenses imprévues.

Chapitre 022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 209 661.00 €
--------------	--------------------------------------	----------------

Vu l'avis de la commission finances du 8 décembre 2014,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 décembre 2014,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité (54)** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les virements suivant :

EXERCICE 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Décision modificative n°1

Section de Fonctionnement					
Chapitre	Budget 2014	Sens	Objet	DM	Budget 2014
65	11 460 626,68 €	dépense	Provision BA transport	-700 000,00 €	10 760 626,68 €
66	185 985,54 €	dépense	Intérêts emprunt 2014	8 000,00 €	193 985,54 €
67	71 002,00 €	dépense	Régularisation clôture des comptes étude ZAE Vignon	-13 500,00 €	57 502,00 €
68	5 000,00 €	dépense	Provision BA transport	700 000,00 €	705 000,00 €
.014	0,00 €	dépense	Régularisation clôture des comptes étude ZAE Vignon	13 500,00 €	13 500,00 €
.022	610 553,72 €	dépense	Dépenses imprévues	-209 661,00 €	400 892,72 €
.023	0,00 €	dépense	Virement section Investissement	555 469,90 €	555 469,90 €
TOTAL				353 808,90 €	
73	12 413 814,00 €	recette	TF TH CFE	90 626,00 €	12 504 440,00 €
73	1 104 420,00 €	recette	Tascom	-193 889,00 €	910 531,00 €
75	199 430,60 €	recette	Excédent BA ZAE Frappe + ZAE Eygreteau	-2 978,10 €	196 452,50 €
.042	0,00 €	recette	Sortie biens inventaire	1 700,00 €	1 700,00 €
.042	0,00 €	recette	Régularisation amortissement 2013	350,00 €	350,00 €
.042	0,00 €	recette	Régularisation subvention d'amortissement	435 800,00 €	435 800,00 €
.042	1 008,00 €	recette	Travaux en régie	22 200,00 €	23 208,00 €
TOTAL				353 808,90 €	

Section d'investissement					
Chapitre	Budget 2014	Sens	Objet	DM	Budget 2014
16	355 991,00 €	dépense	Capital emprunt 2014	19 000,00 €	374 991,00 €
27	1 435 069,15 €	dépense	Créances BA ZAE Eygreteau	591,90 €	1 435 661,05 €
.040	1 008,00 €	dépense	Travaux en régie	10 100,00 €	23 208,00 €
.040		dépense	Travaux en régie	7 200,00 €	
.040		dépense	Travaux en régie	1 500,00 €	
.040		dépense	Travaux en régie	3 400,00 €	
.040	0,00 €	dépense	Sortie biens inventaire	1 700,00 €	1 700,00 €
.040	0,00 €	dépense	Régularisation subvention d'amortissement	89 900,00 €	89 900,00 €
.040	0,00 €	dépense	Régularisation subvention d'amortissement	345 900,00 €	345 900,00 €
.040	0,00 €	dépense	Régularisation amortissement 2013	350,00 €	350,00 €
TOTAL				479 641,90 €	
27	146 496,04 €	recette	Créances BA ZAE Frappe	-75 828,00 €	70 668,04 €
.021	0,00 €	recette	Virement section Investissement	555 469,90 €	555 469,90 €
TOTAL				479 641,90 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

14.12.203 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 12 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, dix-huit décembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND			
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE		X	Philippe BUISSON	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE		X	Alain PAIGNE	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ		X	LEGAL	Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON				Jean-Claude ABANADES			
Sylvie BOISSEL				Paquerette PEYRIDIEUX		X	Daniel FAUAN*
Odile BONHOMME-TIBY				Georges DELABROY	X		
Véronique DI CORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Michelle LACOSTE				Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT			
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME		X	Anne BERTHOME
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ				Sous-total	43	11	
Catherine BERNADEAU		X	Agnès SEJOURNET	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			54

 Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

ANNULE ET REMPLACE POUR ERREUR MATERIELLE LA DELIBERATION RECUE EN PREFECTURE LE 23.12.2014

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances,

Vu le contrat de prêt n° MON500664EUR du 22 juillet 2014 avec la banque postale pour le financement des investissements,

Vu les notifications en date du 4 décembre 2014 relative aux produits de la fiscalité 2014,

Madame Anne BERTHOME présente les différents points que traduit cette décision modificative.

4 modifications sont neutres budgétairement :

- Des crédits transférés d'un chapitre à un autre

Suite à la clôture des comptes relatifs aux études de faisabilité de la ZAE du Vignon, La Cali était redevable d'un montant de 6 743.34 € à la Communauté des communes du Sud Libournais et à celle du Grand Saint-Emilionnais.

Par conséquent, il est nécessaire de modifier les crédits du budget 2014 de la façon suivante :

Chapitre 67	Charges exceptionnelles	- 13 500€
Chapitre 014	Atténuation des produits	+ 13 500 €

Dans le cadre des négociations non abouties du transfert de la compétence transport du Conseil Général de la Gironde à La Cali, une provision peut être constituée à hauteur du montant estimé par la Collectivité. Il est proposé au Conseil communautaire de constituer une provision d'un montant de 700 000 €.

Par conséquent, il est nécessaire d'ajuster les crédits du budget 2014 de la façon suivante :

Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	- 700 000 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et provisions	+ 700 000 €

- Une augmentation de crédits en recettes en dépenses équivalente

Certains travaux réalisés par les services techniques de La Cali sont valorisés en section d'investissement, du fait de leur caractère de durabilité, permettant ainsi de justifier l'éligibilité au FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée). Il s'agit d'ajuster le montant des crédits à la valorisation des travaux effectivement réalisés.

Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 22 200 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 22 200 €

Des opérations de régularisation liées à des écritures d'amortissement (amortissement de subventions transférables pour 435 800 €, opérations de régularisation suite à des sorties de bien pour 1 700 €, régularisation d'amortissement 2013 pour 350 €) doivent être effectuées :

Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 436 150 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 436 150 €

3 modifications ont un impact sur le budget :

Suite à une consultation lancée lors du deuxième trimestre 2014, il a été décidé de réaliser un emprunt pour le financement des investissements 2014 à un taux très favorable (2.73%). Le budget 2014 ne prévoyait pas le remboursement de la première annuité de ce nouvel emprunt.

Il faut donc inscrire les crédits suivants au budget 2014 :

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	+ 19 000 €
Chapitre 66	Charges financières	+ 8 000 €

L'Etat a notifié les montants définitifs de la TASCOM. La notification indique une baisse de 193 889 €.

L'Etat a également notifié les produits de la fiscalité (TF, TH et CFE) : baisse de 20 144 € par rapport au prévisionnel de l'Etat 1259. Néanmoins, La Cali a perçu + 110 770 € de rôles supplémentaires et complémentaires.

Chapitre 73	Impôts et taxes	- 103 263 €
-------------	-----------------	-------------

Les ventes réellement réalisées en 2014 sur les ZAE de Frappe et d'Eygreteau obligent à réajuster les crédits relatifs aux reversements au budget principal :

- Pour la ZAE de Frappe, sur les trois ventes prévues au budget 2014, seules deux ont été réalisées à ce jour (lots 4, 12) pour un montant de 98 950.16 € H.T.
- Pour la ZAE d'Eygreteau, la vente prévue au budget 2014 (lots 23 et 24) est intervenue pour un montant de 299 250.00 € HT.

Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	- 2 978.10 €
Chapitre 27 D	Autres immobilisations financières	+ 591.90 €
Chapitre 27 R	Autres immobilisations financières	- 75 828.00 €

Madame la Vice-Présidente aux finances informe que les crédits nécessaires seront pris sur l'enveloppe des dépenses imprévues.

Chapitre 022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 209 661.00 €
--------------	--------------------------------------	----------------

Vu l'avis de la commission finances du 8 décembre 2014,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 décembre 2014,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (54 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les virements suivant :

EXERCICE 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Décision modificative n°1

Section de Fonctionnement					
Chapitre	Budget 2014	Sens	Objet	DM	Budget 2014
65	11 460 626,68 €	dépense	Provision BA transport	-700 000,00 €	10 760 626,68 €
66	185 985,54 €	dépense	Intérêts emprunt 2014	8 000,00 €	193 985,54 €
67	71 002,00 €	dépense	Régularisation clôture des comptes étude ZAE Vignon	-13 500,00 €	57 502,00 €
68	5 000,00 €	dépense	Provision BA transport	700 000,00 €	705 000,00 €
.014	0,00 €	dépense	Régularisation clôture des comptes étude ZAE Vignon	13 500,00 €	13 500,00 €
.022	610 553,72 €	dépense	Dépenses imprévues	-209 661,00 €	400 892,72 €
.023	0,00 €	dépense	Virement section Investissement	553 769,90 €	553 769,90 €
TOTAL				352 108,90 €	
73	12 413 814,00 €	recette	TF TH CFE	90 626,00 €	12 504 440,00 €
73	1 104 420,00 €	recette	Tascom	-193 889,00 €	910 531,00 €
75	199 430,60 €	recette	Excédent BA ZAE Frappe + ZAE Eygreteau	-2 978,10 €	196 452,50 €
.042	0,00 €	recette	Régularisation amortissement 2013	350,00 €	350,00 €
.042	0,00 €	recette	Régularisation subvention d'amortissement	435 800,00 €	435 800,00 €
.042	1 008,00 €	recette	Travaux en régie	22 200,00 €	23 208,00 €
TOTAL				352 108,90 €	

Section d'investissement					
Chapitre	Budget 2014	Sens	Objet	DM	Budget 2014
16	355 991,00 €	dépense	Capital emprunt 2014	19 000,00 €	374 991,00 €
27	1 435 069,15 €	dépense	Créances BA ZAE Eygreteau	591,90 €	1 435 661,05 €
.040	1 008,00 €	dépense	Travaux en régie	10 100,00 €	23 208,00 €
.040		dépense	Travaux en régie	7 200,00 €	
.040		dépense	Travaux en régie	1 500,00 €	
.040		dépense	Travaux en régie	3 400,00 €	
.040	0,00 €	dépense	Régularisation subvention d'amortissement	89 900,00 €	89 900,00 €
.040	0,00 €	dépense	Régularisation subvention d'amortissement	345 900,00 €	345 900,00 €
.040	0,00 €	dépense	Régularisation amortissement 2013	350,00 €	350,00 €
TOTAL				477 941,90 €	
27	146 496,04 €	recette	Créances BA ZAE Frappe	-75 828,00 €	70 668,04 €
.021	0,00 €	recette	Virement section Investissement	553 769,90 €	555 469,90 €
TOTAL				477 941,90 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

14.12.204 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 12 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, dix-huit décembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président			Conseillers				
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND			
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE		X	Philippe BUISSON	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE		X	Alain PAIGNE	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ		X	LE GAL	Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON				Jean-Claude ABANADES			
Sylvie BOISSEL				Paquerette PEYRIDIEUX		X	Daniel FAJAN*
Odile BONHOMME-TIBY				Georges DELABROY	X		
Véronique DI CORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Michelle LACOSTE				Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT			
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME		X	Anne BERTHOME
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ				Sous-total	43	11	
Catherine BERNADEAU		X	Agnès SEJOURNET	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			54

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

**BUDGET ANNEXE TRANSPORT - DÉCISION MODIFICATIVE N°1
 ANNULE ET REMPLACE POUR ERREUR MATERIELLE LA DELIBERATION RECUE EN
 PREFECTURE LE 23.12.2014**

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances,

Madame Anne BERTHOME présente les différents points que traduit cette décision modificative :

La Cali a délégué sa compétence en matière de transport scolaire aux Autorités Organisatrices de second rang. Dans ce cadre, La Cali s'engage à assurer le versement régulier et périodique des subventions annuelles, par acomptes, complétés d'un solde de régularisation en fin d'année scolaire.

Au titre du budget 2014, 513 500 € étaient prévus au chapitre 67 au titre de ces subventions annuelles. Ces crédits prévisionnels englobaient le 2^{ème} acompte et le solde de régularisation de l'année scolaire 2013-2014 et le 1^{er} acompte de l'année scolaire 2014-2015.

Les prévisions budgétaires 2014 ont été réalisées sur les éléments financiers de l'année scolaire 2012/2013, calculés par le Département, ajustés d'une actualisation à hauteur de 2,35%, de l'impact de la hausse de la TVA (+ 3%) et de la réforme des rythmes scolaires.

Or, les crédits ne s'avèrent pas suffisants sur le chapitre 67 pour les raisons suivantes :

- 1°) une augmentation globale du nombre d'élèves inscrits chez les AO2 ;
- 2°) une augmentation du nombre d'élèves pris en charge à taux plein ;
- 3°) taux d'actualisation de 3,9 % contre 2,35 % prévu ;
- 4°) ajustement du nombre de jours supplémentaires liées à la réforme des rythmes scolaires.

Cette décision modificative équilibrée en dépenses et en recettes ne remet pas en cause l'équilibre général de ce budget annexe.

Section de fonctionnement					
Chapitre	Budget 2014	Sens	libellé chapitre	DM	Budget 2014 après DM
011	3 694 986.68 €	dépense	Charges à caractère général	- 47 000.00 €	3 647 986.68 €
67	513 500.00 €	dépense	Charges exceptionnelles	+ 47 000.00 €	560 500.00 €
TOTAL				0,00 €	

Vu l'avis de la commission finances du 8 décembre 2014,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 décembre 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (54 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les virements présentés.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 30/01/15 et de la publication, le 30/01/15
 Fait à Libourne



Le Président
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président,
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais